

# Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 août 2020

Le 31 août 2020, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain GABRIEL.

## Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, SCHOETT Christèle et VIOL Florence,  
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël, REY Thibaut,  
STÖCKLI Nicolas et TRAUNECKER Emmanuel.

Absente excusée : Madame DEBORD Séverine a donné pouvoir à Monsieur GASSER Raphaël pour voter en son nom.

Le Conseil choisi pour secrétaire Monsieur REY Thibaut.

## **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 ne soulève pas d'observation ; les membres présents signent pour approbation au registre.

## **2) Situation financière de la commune et budget 2020**

**(information d'affectation d'une dépense imprévue, acceptation d'un don, travaux programmés et projets ....)**

### **2.1. Situation financière**

Le Maire énonce que Monsieur Alexis MARGRAFF, nouveau comptable public à la perception de Ferrette, a envoyé et édité en date du 30 Juin 2020 un état récapitulatif des restes à recouvrer « ou des impayés » pour un montant total général de 59 555,60 €. Il s'agit d'impayés sur des loyers de la maison forestière, la location de chasse, des ventes de bois et sur des produits divers... ; situation financière que le nouveau conseil municipal, installé le 4 juillet 2020, doit gérer et prendre en compte. Suite à ce rapport la commune a relancé les débiteurs pour qu'ils régularisent leur dette envers la commune.

Monsieur Alexis MARGRAFF est venu en mairie, le 25 août 2020, afin de se présenter et de faire le point de la situation financière. Durant la période du 5 Juillet au 25 Août 2020, suite aux relances, la commune a récupéré 28 719,33 € d'arriérés de paiement. A ce jour il reste à régulariser les impayés suivants : l'entreprise JF BOIS pour une vente de bois en parcelle 8 d'un montant total de 16 000€, les locataires de la maison forestière doivent régulariser des impayés de loyer de l'année 2019 jusqu'au mois d'août 2020 pour un montant total de 8000 € (un 1<sup>er</sup> paiement de 2000 € pour régulariser une partie du loyer a été versé le 25 août 2020). Enfin il reste environ 5000 €

d'impayés divers. Dans les cas où cela est possible le trésorier engagera des saisies bancaires et demandera aux huissiers de procéder à la saisie de matériel.

En ce qui concerne les possibilités d'investissement. La commune aura à nouveau la possibilité d'entreprendre des travaux plus importants à partir de 2023. En effet, en 2022 et en 2023, arriveront à échéance des emprunts pour un montant total de 26 966,98 € ce qui permettra un autofinancement des projets plus conséquents.

### **2.2. Information affectation dépenses imprévues.**

Le Maire énonce que les crédits inscrits au budget 2020 « charges exceptionnelles » n'étaient pas suffisants pour couvrir une dépense liée à un sinistre causé par le tracteur communal. De ce fait il a fallu procéder à une décision modificative du budget 2020 :

- Compte de dépenses 678 « autres charges exceptionnelles » : + 150 €
- Compte de dépenses 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : - 150 €

### **2.3. Acceptation d'un don de 250 €**

Le Maire expose que selon l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

Il informe ensuite les conseillers que Madame Welker Sylvia souhaite faire un don de 250 € à la commune ; l'octroy de ce don n'est pas subordonné à des conditions ou à des charges particulières.

**Les conseillers à l'unanimité, chargent le Maire de remercier Madame Welker Sylvia et acceptent le don de 250 €.**

### **2.4. Travaux programmés en 2020.**

Le Maire informe les conseillers que dans le budget de 2020 l'ancienne équipe avait prévu d'effectuer des travaux de trottoirs rue d'Oltingue (RD 23) et rue de l'église (RD 23 III) avec une demande de subvention au Département au titre des amendes de police.

Ces travaux, entrepris le long d'une voirie départementale, nécessitent la passation d'une convention avec le Département. La commune a transmis, fin juillet, les informations complémentaires demandées par les services départementaux. Le dossier est toujours en instruction et aussi longtemps que nous n'avons pas le « feu vert » du Conseil Départemental les travaux ne peuvent être entrepris sous peine de perdre le bénéfice de l'aide financière.

Pour 2021 le Maire propose aux conseillers de déposer des demandes de subvention au titre des amendes de police le long des départementales pour la rue de Lutter, la rue d'Oltingue et la rue de l'Eglise afin de remettre en état des tronçons de trottoirs qui se sont dégradés au fil des années. Des travaux devraient également être entrepris sur des trottoirs rue de Kiffis mais, s'agissant d'une voirie communale, le coût des travaux restera entièrement à la charge de la commune. **Les conseillers émettent un avis favorable à cette proposition dont la réalisation pourra se faire en plusieurs tranches selon les possibilités financières de la commune.**

### **3) Proposition de délégation au maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences, ceci pour permettre une gestion plus aisée des affaires communales.

Les décisions prises par le Maire sont alors soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, sur ces compétences déléguées.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner au Maire une partie des délégations prévues par l'article L 2122-22 du CGCT

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DECIDE que**

Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de passer les contrats d'assurance,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

**PREND ACTE** que cette délibération est à tout moment révocable,

**PREND ACTE** que le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

**AUTORISE** que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci.

### **4) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication.**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal titulaires et de 3 membres du conseil suppléants. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

➤ **Sont candidats au poste de titulaire :**

Madame BRINGIA Mariette, Monsieur LEY Jean-Pierre, Madame SCHOETT Christelle et Monsieur STÖCKLI Nicolas

**Résultat des votes**

Bulletins blancs ou nuls: Néant

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

- Madame BRINGIA Mariette : 7 voix
- Monsieur LEY Jean-Pierre : 10 voix
- Madame SCHOETT Christèle : 11 voix
- Monsieur STÖCKLI Nicolas : 5 voix.

**Madame BRINGIA Mariette, Madame SCHOETT Christèle et Monsieur LEY Jean-Pierre sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres.**

➤ **Sont candidats au poste de suppléant :**

Monsieur JENNY Jean-François, Monsieur STÖCKLI Nicolas et Monsieur REY Thibaut

**Résultat des votes**

Bulletins blancs ou nuls: Néant

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

- Monsieur JENNY Jean-François : 11 voix
- Monsieur STÖCKLI Nicolas : 11 voix
- Monsieur REY Thibaut : 11 voix

**Monsieur JENNY Jean-François, Monsieur STÖCKLI Nicolas et Monsieur REY Thibaut sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.**

## **5) Proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.**

Le Maire énonce que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée : du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du conseil municipal.

**Sont proposés par le conseil municipal :**

Madame SCHNECKENBURGER Christiane, 28 rue de Muespach à 68480 STEINSOULTZ

Monsieur LIBIS Etienne, 49 Grand'Rue à 68480 LINS DORF

Monsieur LEY Jean-Pierre, 22 rue de Kiffis à 68480 WOLSCHWILLER (**propriétaire forestier**)

Madame SHOETT Christèle, 2 rue Reben à 68480 WOLSCHWILLER (**propriétaire forestier**)

Madame BRINGIA Mariette, 28 rue de l'église à 68480 WOLSCHWILLER

Monsieur JENNY Jean-François, 11b rue de Lutter à 68480 WOLSCHWILLER

Monsieur STÖCKLI Nicolas, 16 rue du Moulin à 68480 WOLSCHWILLER

Madame DEBORD Séverine, 16 rue de la Forge à 68480 WOLSCHWILLER

Monsieur GASSER Raphaël, 13 rue d'Oltingue à 68480 WOLSCHWILLER

Monsieur TRAUNECKER Emmanuel, 32 rue de l'église à 68480 WOLSCHWILLER

Monsieur REY Thibaut, 12 rue de la Forge à 68480 WOLSCHWILLER

Madame VIOL Florence, 4 rue Muhleweiher à 68480 WOLSCHWILLER

**6) Désignation des membres de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).**

Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 16 juillet 2020 relatif à l'installation du conseil communautaire ;

Vu le IV de l'article 1609 noniesC qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargées d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT a un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Vu l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne :**

- Monsieur GABRIEL Sylvain, membre titulaire de la CLECT
- Madame BRINGIA Mariette, membre suppléant de la CLECT

## **7) Forêt : programme des travaux d'exploitation et état prévisionnel des coupes pour 2021, approbation de l'état d'assiette 2022 proposés par l'ONF.**

Le Maire énonce que Madame Pauline PUZIN et Monsieur Christophe MATTERN sont venus en mairie le jeudi 20 août 2020 dans l'après-midi pour présenter le document d'aménagement forestier de la forêt communale 2016-2035 ainsi que le document sur la réserve biologique forestière. L'ONF propose, au conseil municipal, d'organiser une visite ouverte en forêt afin de donner les explications sur l'exploitation de la forêt, elle propose également de participer à une matinée de martelage... par groupe de 2 à 3 personnes soit (en début de saison) les mois de septembre / octobre ou (fin de saison) avril / mai. Les dates seront communiquées au secrétariat de la mairie qui fera suivre aux conseillers afin qu'ils puissent s'inscrire.

### **7.1. l'Etat de prévision des Coupes pour l'exercice 2021**

Le Maire présente le programme des travaux d'exploitation – Etat de Prévision des coupes pour 2021 établi par l'ONF en application de l'aménagement forestier. **Le programme propose des coupes dans les parcelles 16a., 23a., 19, 15a :**

- ✓ de bois d'œuvre feuillus (406 m3), de résineux (941 m3)
- ✓ de bois d'industrie feuillus (379 m3), de bois d'industrie résineux (273 m3) et de bois de chauffage (130 m3)
- ✓ de bois non façonné (60 m3)

**soit un volume total de 2 129 m3 pour un bilan net prévisionnel estimé à 27 331 €.**

Pour information l'exploitation des parcelles 16a, 19 et 15a ne sera pas effectuée par les bucherons du SIVU mais confiés à une entreprise pour une coupe mécanisée.

### **A l'issue de la discussion la majorité du conseil municipal (10 voix pour, 1 abstention)**

- **demande à l'ONF des explications** concernant l'exploitation de la parcelle 23a (coupe de 300 m3 pour une recette nette de 220 € =) est-il vraiment judicieux de couper ?
- **accepte** la répartition des coupes entre bois façonné et bois sur pied,
- **donne** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés.
- **donne** également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée, en application des articles L 214.6 et suivants du code forestier. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées,
- **donne** mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF,
- **s'engage** à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

### **Durant le débat les observations et questions suivantes ont été formulées :**

- le Maire propose de faire broyer du bois coupé et stocké en forêt (parcelles 26, 27 et 28) que l'ONF n'arrive pas à commercialiser ou à vendre. Ce bois sera stocké dans la travée prévue à cet effet dans le nouvel atelier communal, il permettra de chauffer le bâtiment mairie/salle

communale. Un rendez-vous avec une entreprise est convenu demain mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 20 h 00. **Les conseillers donnent un avis favorable à cette proposition.**

- n'y a-t-il pas d'autres organismes qui pourraient donner des conseils pour la gestion de la forêt afin d'avoir des avis complémentaires à ceux qui sont émis par l'ONF ?

### 7.2. L'Etat de prévision des Coupes pour l'exercice 2022

Chaque année également est établi pour toutes les forêts relevant du régime forestier un "état d'assiette des coupes" qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement.

**Les conseillers municipaux approuvent la proposition faite par l'ONF pour 2022.**

### 8) Chasse : demande d'agrément d'un garde-chasse pour le lot de chasse n° 1.

Le Maire informe les conseillers que Monsieur MICHELAT Philippe, locataire du lot de chasse 1, sollicite l'avis du conseil municipal pour l'agrément, en tant que garde-chasse particulier, de M. HEMMERLIN Hubert, domicilié 1 rue de la forge à Muespach le Haut, né le 31 décembre 1966 à Mulhouse.

**ATTENDU que monsieur HEMMERLIN Hubert était déjà le garde-chasse particulier du lot 1 et qu'il a donné satisfaction les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent un avis favorable à sa nomination.**

### 9) Ajustement des commissions communales et désignation des responsables.

Le Maire propose de nommer les conseillers responsables des commissions communales. Sont nommés responsables des commissions :

- **Education & Jeunesse (école, animation...) :** M. Emmanuel TRAUNECKER.
- **Evènementiel, cérémonies, relations avec les associations et organisation de manifestations :** M. Thibaut REY.
- **Environnement (Forêt, Chasse, Cours d'eau, Biodiversité) :** M. Jean-Pierre LEY.
- **Journée citoyenne et Haut-Rhin propre :** M. Nicolas STÖCKLI.
- **Mise en valeur, fleurissement, décoration, embellissement du village :** M. Raphaël GASSER.
- **Infrastructures (éclairage, bâtiments, voirie) et urbanisme :** M. Jean-François JENNY.
- **Communication (site internet, bulletin communal, communication interne-externe, informations aux habitants) :** Mme Séverine DEBORD.
- **Sécurité (sécurité routière, pompiers) :** M. Jean-François JENNY.
- **Eglise, Cimetière, Patrimoine :** Mme Christelle SCHOETT.
- **Association de gestion de la salle communale :** Mme Florence VIOL.
- **Aide à la personne, aînés, anniversaires :** Mme Mariette BRINGIA.

## **10) Divers et Informations :**

### **10.1. Repas des aînés 2020.**

Le Maire donne la parole à Madame BRINGIA Mariette. Elle explique que depuis quelques années la commune fait appel à un traiteur pour le repas de Noël des aînés et que les conseillers municipaux s'occupent du service. En raison de l'épidémie de Coronavirus on ne sait pour l'instant si ce repas pourra être organisé mais elle propose de fixer dès à présent une date. Le dimanche 6 décembre 2020 est retenu.

### **10.2. Association foncière.**

Le Maire énonce que les membres du bureau de l'association foncière ont été nommés par arrêté le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour 6 années. Le Maire de la Commune est membre de droit de l'association et Monsieur LINDER André avait été élu Président le 4 février 2019. Suite au renouvellement du conseil municipal la présidence ne peut plus être assurée par le maire sortant car il n'est plus membre du bureau de l'association.

Aussi les membres du bureau se sont réunis le lundi 24 août 2020 afin d'élire un nouveau président. Aucun membre ne se portant candidat le Maire a posé sa candidature et a été élu Président.

Dans les points divers de la réunion les membres du bureau souhaitent que soient engagés des travaux de réparation des fissures sur les chemins en macadam, que des arbres soient élagués dans certains secteurs et que soit établi un devis pour prolonger un chemin l'association foncière. Un rendez-vous est d'ores et déjà pris ce vendredi 4 Septembre 2020 à 18 h 30 en fin de journée avec une entreprise d'élagage.

### **10.3. Syndicat des Communes forestières du Haut-Sundgau.**

L'installation des nouveaux membres a été effectuée le 17 juillet 2020 à 19 h 30 avec l'élection d'un président (M. Pierre BLIND) et de 2 vices présidents (M. Rémy DOPPLER et M. Gérard RENGLI).

La commune a envoyé un courrier au SIVU pour connaître les modalités de fonctionnement du syndicat. Une réunion aura lieu le 15 Septembre 2020 à Sondersdorf.

### **10.4. Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin : communication du rapport d'activité 2019 et du compte administratif 2019.**

Le Maire doit communication du Rapport d'activité du syndicat accompagné du compte administratif 2019. Le rapport reprends les évènements marquants de l'année, la vie du Syndicat, les infos et les actualités, la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité, les Redevances, les Finances, les Aides, les Travaux conventionnés basse et haute tensions, les réalisations et la délégation de Service Public gaz. Le document peut être consulté en mairie.

**Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2019 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.**

**10.5. Ecole : situation rentrée scolaire et projet périscolaire,**

Le Maire énonce que 109 élèves feront leur rentrée des classes demain mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à l'école maternelle et élémentaire d'Oltingue (20 enfants de la commune de WOLSCHWILLER sont scolarisés dans le syndicat scolaire).

Suite à la question d'un conseiller le Maire s'informerait auprès de la directrice des conditions d'inscription des enfants en bilingue s'ils viennent, suite à un déménagement, d'une école monolingue.

**10.6. Autres informations et points divers.****Le Maire informe :**

- Que les permanences en mairie reprendront à partir du mois de septembre le mercredi de 20h00 à 21h00, elles seront assurées par le maire ou un adjoint (chacun fera une permanence par mois) et ceux qui souhaitent prendre rendez-vous pourront le faire le samedi de 10 h 00 à 11 h 30. Des délégations par arrêté municipal ont donné aux adjoints pour gérer certaines demandes et dossiers.

Monsieur LEY Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- la gestion financière, la préparation des budgets et comptes administratifs, la signature des mandats de paiement et des titres de recettes.
- tout ce qui concerne les employés communaux,
- la forêt, la chasse,
- Les relations avec la paroisse, la gestion du cimetière,

Madame BRINGIA Mariette, 2<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- les affaires scolaires
- la promotion des activités spécifiques en faveur de la jeunesse, des associations du 3<sup>ème</sup> âge et du secteur social.
- les relations avec les associations.
- l'organisation des festivités municipales.

Monsieur JENNY Jean-François, 3<sup>ème</sup> adjoint, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- la réglementation en général (gendarmerie, douanes, brigade verte).
- l'urbanisme.
- la voirie,
- les bâtiments communaux
- Les cours d'eau, l'association foncière

- Que nous sommes en restriction d'utilisation d'eau potable aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels par arrêté préfectoral jusqu'au 12 Octobre 2020. Depuis fin juillet – début août, le niveau d'eau du réservoir est remonté et est plus conforme à nos besoins grâce aux efforts de tous.
- Que le conseil municipal règle et gère les affaires de la commune et que chaque conseiller ou conseillère a un rôle essentiel dans la vie de la commune. Donc si un conseiller(ère) constate le

non-respect d'un interdit ou une attitude non autorisée il convient de le lui signaler et de faire de la prévention en communiquant avec les habitants des règles à observer. Les arrêtés sont pris et doivent être respectés dans l'intérêt général.

- Que M. Jean-Paul LINDER est passé en mairie le lundi 27 Juillet et qu'il lui a donné l'accord de la mairie pour qu'il poursuive sa mission de référent des vergers pour la commune de Wolschwiller auprès de la Communauté de Communes Sundgau et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau (PETR). Il s'agit de recenser les vergers privés et communaux avec un comptage des arbres.
- Que la mission de gérer les demandes de mise à disposition du site et des abords de la chapelle St Népomucène a été confiée à M. François HERZOG président du conseil de fabrique de l'église. Les demandes sont à faire directement chez lui ; une information sera mise en ligne sur le site internet de la commune.
- Que la brigade verte est passée en mairie, le matin du jeudi 20 août 2020, pour se présenter et définir les modalités d'intervention sur le ban communal. Ils seront amenés à faire de la prévention, à donner des explications sur les règles à tenir, puis selon les cas à verbaliser (ils ont un pouvoir de police pour dresser des contraventions sans passer par la mairie...).
- Qu'une demande a été déposée par Mme Corinne HUMEL, rue des menuisiers, qui souhaite donner à la commune des petites parcelles qui se situent devant sa propriété, ces parcelles sont grevées de servitudes de passage et de réseaux. Mme HUMEL souhaite céder ces parcelles à la commune ce qui permettrait de faciliter les accès aux constructions situées alentour et de supprimer les servitudes car elles pourront être classées dans le domaine public communal. Cela facilitera également la circulation des riverains, des éboueurs, du facteur... Elle demande à la commune le maintien de 2 places de stationnement.

**Les conseillers à l'unanimité donnent un avis favorable à cette demande et chargent le Maire de préparer le dossier et l'acte administratif de vente-achat.**

- Qu'il est en contact avec M. Michel LERCH, Maire de KIFFIS, concernant la circulation de véhicules lourds (camion et bus de tourisme) entre WOLSCHWILLER et KIFFIS sur la route communale touristique. Cette route a été financée par les 2 villages et il y a le souhait de trouver une solution et une position commune par la mise en place d'une réglementation identique avec des panneaux de restriction et d'interdiction de circulation pour certains véhicules.
- Que les archéologues ont quittés la commune samedi 22 Août 2020 après 4 semaines de travaux. La salle communale a été restituée dans le même état de propreté que lors de la remise des clés. Ils ont également respectés l'arrêté de restriction d'utilisation d'eau potable.
- Que l'ONF propose de nettoyer la parcelle 8 qui a été coupée par JF BOIS. Ce travail serait réalisée par une entreprise sur commande directe de la commune pour un coût d'environ 1600 € (selon ONF) pour que la parcelle puisse se régénérer plus rapidement (nettoyage évacuation bois mort, dessouchage...). **Les conseillers donnent un avis favorable à ces travaux.**

- Que la gendarmerie a signalé une tentative d'effraction ce week-end rue d'Oltingue. En cas de tentative de cambriolage la priorité est de contacter la gendarmerie que l'on soit victime ou témoin. Les bons réflexes contre les cambriolages : protéger les accès, être prévoyant et vigilant mais surtout ne pas commettre d'imprudences.
- Que la facture de redevance des déchets de la Com/Com Sundgau, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2020, sera envoyée aux contribuables cette semaine ou la semaine prochaine.
- Que Mme LEY Sonia et M. TETAZ Thierry ont un projet de mariage et ont émis, oralement, le souhait d'être mariés par Monsieur Raphaël GASSER, conseiller municipal en raison du lien amical qui les lie. Le Maire ne voit aucune objection à déléguer la fonction d'Officier d'Etat Civil à Monsieur GASSER Raphaël pour cette célébration mais qu'il souhaite que la demande soit déposée par écrit.

Suite à un tour de table il a été demandé si une réunion avec le SDIS est programmée pour discuter de la situation du corps de sapeurs- pompiers. Le Maire informe qu'il n'a pas encore eu le temps de prendre contact avec le SDIS.

Il informe ensuite les conseillers que le chef de corps a déposé en mairie, sans lui en parler personnellement, des dossiers de demandes de médaille d'honneur des sapeurs-pompiers pour la promotion du 4 décembre 2020. La majorité des conseillers municipaux souhaitent que le Maire ne donne pas une suite favorable à cette demande pour l'instant.

Plus personne ne demandant la parole la séance est close à 23 h 30.